

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CCNS

DU 23 MARS 2017 – 18 H

SALLE « LE CHIFFON ROUGE » - FLIXECOURT

ETAIENT PRESENTS :

Mmes BENEDINI, DOMART, COCQUEMPOT BONEFAES, POT, BRUNET, BOTTE, ROUSSEL, ELETUFE, LEMAIRE.

Mrs LEITAO, LEPERS, VILLAIN, DUPUIS, BELLENGER, DELFOSSE, LEULIER, PRUD'HOMME, BILLOT, LOGNON, COTTEL, GAILLARD, GUILLOT, MAUGER, CARPENTIER, BAILLEUL, PROYART, FRANCOIS, WALIGORA, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, LAURENT, BELLEBOUCHE, PLUQUET, CARON, L. CARLE, RIFFLARD, DUCROTOY, DA COSTA, VAUTHEROT, DIOP.

ETAIENT ABSENTS, EXCUSES :

Mmes LEMERCIER, DIRUY, DECAIX, SOUILLARD, DUPUIS, Mrs DETOURNE, PRUVOT, VIGNON, PECQUET, BLAIZEL, DELOHEN, HENRY, J.P. CARLE, MARTINS, DELATTRE, J.M. LEBLANC.

M. DETOURNE donne pouvoir à Mme BENEDINI.

Mme LEMERCIER donne pouvoir à M. LEITAO.

M. HENRY donne pouvoir à M. LAURENT.

Mme SOUILLARD donne pouvoir à M. LOGNON.

M. J.P. CARLE donne pouvoir à Mme ELETUFE.

M. MARTINS donne pouvoir à M. FRANCOIS.

M. DELATTRE donne pouvoir à M. BELLEBOUCHE.

Mme DUPUIS donne pouvoir à M. DUCROTOY.

Secrétaire de séance : Mme ELETUFE.

Monsieur le Président ouvre la séance, et expose l'ordre du jour de cette réunion de Conseil communautaire.

A l'unanimité des membres, Madame ELETUFE est désignée secrétaire de séance de cette réunion.

A l'unanimité des membres, le compte rendu de la réunion du Conseil communautaire du 27 février 2017 est approuvé.

COMITE DE PILOTAGE FRICHE M.F.D.S.

Monsieur le Président propose de modifier la composition du comité de pilotage de la friche M.F.D.S. acté par délibération du 13 janvier dernier en ajoutant aux membres dudit comité Monsieur Philippe FRANCOIS, Vice-Président de la CCNS.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 1**, le Conseil communautaire accepte cette proposition.

COMITE DE PILOTAGE FRICHE CARMICHAEL.

Monsieur le Président propose de modifier les termes de la délibération du 13 janvier dernier portant composition du comité de pilotage relatif à la friche Carmichaël.

Il propose à cette fin que Monsieur Michel VILLAIN, Vice-Président de la CCNS fasse également partie de ce comité.

Par 48 voix pour et une abstention, le Conseil communautaire accepte cette proposition, par **DELIBERATION 2**.

ZAC DES BORNES DU TEMPS II : CESSIONS FONCIERES.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 3**, le Conseil communautaire accepte la cession d'une parcelle de terrain situé sur la ZAC des bornes du temps II à la société SADRA, (dépannage tous véhicules) pour une superficie de 8 489 m² à 18 € TTC le m² soit une recette attendue de 152 802 €.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 4**, le Conseil communautaire approuve également la vente d'une parcelle de terrain de 3 780 m² à 18 € TTC le m² à la société LM AVENTURES (vente de camping-cars).

Le Conseil communautaire approuve également, à l'unanimité des membres, la cession d'une parcelle de 15 000 m² à 21,60 € TTC le m² à ECF (école de conduite française) par **DELIBERATION 5**.

Il est également consenti à ECF une option sur une parcelle de terrain de 12 408 m² à 18 € TTC le m² pour une durée de 2 ans.

Enfin, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres et par **DELIBERATION 6**, approuve la cession d'un terrain à Monsieur CAMUS (aménagement d'espaces extérieurs clôtures) pour une surface de 2 553 m² à 18 € TTC le m².

ZAC DES BORNES DU TEMPS II : AVENANT N° 2 AU LOT N° 3 – TERSPECTIVES.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 7**, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n° 2 au lot n° 3 avec la société TERSPECTIVES. Il est précisé que cet avenant comporte balance de travaux en plus et moins-value sans incidence financière sur le marché.

CESSION D'UNE BANDE DE TERRAIN A LA COMMUNE DE PICQUIGNY.

L'avis du Conseil communautaire est sollicité quant à la cession d'une bande de terrain d'environ 20 m² à la commune de PICQUIGNY par la CCNS ; terrain se trouvant au 118 rue du marais à PICQUIGNY (parcelle cadastrée AE 15).

Il est précisé que cette demande vise à compléter le lot de garages existants.

Le Conseil communautaire par décision de principe approuve cette cession.

Dès lors, les services de la CCNS solliciteront l'avis de France Domaines.

Dès réception de cet avis, cette cession sera soumise à examen du Conseil communautaire pour délibération.

CAJ 2017 : CONVENTION AVEC LE PRESTATAIRE.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, par **DELIBERATION 8**, autorise Monsieur le Président à signer la convention avec les PEP 80 visant au fonctionnement du CAJ intercommunal pour l'année 2017.

Le coût de cette action est estimé à 80 344 €.

ADUGA ET SYNDICAT MIXTE DE PAYS : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCNS.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 9**, le Conseil communautaire désigne ses représentants au sein des instances du Syndicat Mixte de Pays et de l'ADUGA comme suit :

a) Syndicat Mixte de Pays :

- Comité syndical

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
M. Michel VILLAIN	M. Jean Claude BILLOT
M. Philippe FRANCOIS	M. René LOGNON
M. Bernard LEPERS	M. Jean Paul LEULIER

- Au Bureau

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
M. Michel VILLAIN	M. Bernard LEPERS

b) Aduga

- Au Conseil d'Administration – Assemblée générale.

	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
	M. Michel VILLAIN	M. Jean Claude BILLOT
	M. Philippe FRANCOIS	M. René LOGNON
<u>Représente le Syndicat Mixte de Pays</u>	M. Bernard LEPERS	M. Jean Paul LEULIER

- Au Bureau

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
M. Michel VILLAIN	M. Bernard LEPERS

PLUI VAL DE NIEVRE ET OUEST AMIENS.

En réponse à la demande de l'Etat, le Conseil communautaire, par **DELIBERATION 10**, à l'unanimité des membres, approuve la poursuite par la CCNS des procédures de PLUI concernant le Val de Nièvre et l'Ouest Amiens engagées avant fusion de ces 2 intercommunalités.

PLU ARGOEUVES – MODIFICATION SIMPLIFIÉE.

Pour permettre la réalisation du projet porté par la société Air Liquide visant à l'installation d'une station de distribution de gaz naturel liquéfié ou comprimé, Monsieur le Président propose que le Conseil communautaire approuve la modification simplifiée du PLU d'ARGOEUVES, sous réserve d'un avis concordant émanant du Conseil municipal de ladite commune.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, par **DELIBERATION 11**, approuve cette proposition.

Il est également précisé que les frais relatifs à cette modification simplifiée seront pris en charge par le porteur de projet.

SOMME NUMERIQUE.

Par **DELIBERATION 12**, à l'unanimité des membres, le Conseil communautaire approuve l'adhésion de la CCNS au groupement de commandes des matériels informatiques ENT auprès de Somme Numérique.

PLUI VAL DE NIEVRE : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PADD.

Il est tout d'abord précisé, que l'ensemble des documents relatifs au PADD du PLUI du Val de Nièvre ont été transmis aux élus membres du Conseil communautaire par voie dématérialisée le 15 mars dernier.

Le cabinet VILLE OUVERTE en charge du PLUI Val de Nièvre expose aux membres du Conseil les orientations générales du PADD.

Ces orientations générales portent tout d'abord sur l'identité et l'image du territoire mais également sur son attractivité à développer ainsi que sur le positionnement que la Communauté de Communes Nièvre et Somme pourra avoir sur une échelle supra territoriale.

Les représentants du cabinet exposent que ce PADD a été pensé en lien avec la fusion des 2 intercommunalités Val de Nièvre et CCOA.

Ils exposent également les potentialités relatives à la construction de logements sur le territoire du Val de Nièvre dans les prochaines années en lien avec le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Grand Amiénois.

A l'issue de cette présentation, un débat s'engage entre les membres du Conseil sur ces orientations générales.

Concernant la construction de logements répartis sur le territoire par pôle, Monsieur LOGNON indique que cette construction doit être mise en relation avec le dimensionnement des équipements présents sur les communes membres ainsi que les impacts que représenterait la construction de logements futurs sur ces équipements et sur le fonctionnement global des communes.

Les membres du Conseil conviennent de la nécessité d'entrer dans une démarche réaliste et mesurée concernant la construction de logements ; celle-ci devant être pensée en lien étroit avec les élus des communes membres.

Monsieur VILLAIN met également l'accent sur le fait qu'il convient de construire 2 à 3 logements par an pour 1000 habitants uniquement dans le but de maintenir la population communale.

Monsieur DUCROTOY prend quant à lui l'exemple de la commune de VIGNACOURT qui a vu sa population communale augmenter d'environ 400 habitants sur 10 ans ; cette augmentation étant une nécessité pour la pérennisation des services existants.

Monsieur LEPERS met l'accent sur les thématiques intéressantes développées dans le cadre de ce PADD à l'échelle de la CCNS ; le tout ayant été réalisé dans un temps contraint.

En fin de réunion, Monsieur BILLOT évoque la nécessité en vertu des statuts communautaires de réaliser à terme une aire d'accueil des gens du voyage sur le territoire intercommunal.

Monsieur DUPUIS insiste quant à lui sur la nécessaire prise en compte des liaisons avec les moyens de transports collectifs existants sur le territoire intercommunal et notamment les équipements structurants tels que la gare d'HANGEST SUR SOMME.

Monsieur le Président indique que le PADD du PLUI du Val de Nièvre sera présenté au Conseil communautaire des 20 communes qui étaient membres de la CCVNE lors d'une réunion programmée le 6 avril prochain à 18 h, salle du chiffon rouge à FLIXECOURT.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20 h

